

Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne
Consultation nationale sur la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* du Canada

Par Nancy Brown, OBC

Février 2022

En adoptant la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, le gouvernement du Canada a confirmé son engagement à être un pays de paix, de justice et d'égalité des sexes. Il est aussi devenu, grâce à la promulgation de cette loi, un chef de file mondial dans la protection des droits des femmes et des jeunes. Il est maintenant temps de remplacer une culture de l'impunité par une culture de la justice et de l'égalité des sexes dans notre pays. Malheureusement, certaines provinces et villes du Canada n'appliquent pas la *Loi*; l'examen du Comité sera donc forcément incomplet et non représentatif de la situation partout au pays.

Comme l'a indiqué le premier ministre Justin Trudeau, « il est important de reconnaître que la prostitution est elle-même une forme de violence contre les femmes¹ ».

Je recommande vivement au gouvernement du Canada à renforcer et à appliquer intégralement la *Loi*, pour les raisons suivantes :

- a. **La prostitution est un grave problème de santé publique²**, car elle cause des dommages permanents à la personne qui se prostitue. Comme l'indique la *Loi* dans son préambule³, la prostitution est en soi néfaste et il faut toute une vie pour se remettre des dommages qu'elle provoque. De plus, elle ne peut pas être exercée en toute sécurité⁴. Des recherches sur le cerveau ont démontré qu'une personne qui se prostitue risque de subir des dommages permanents au cerveau⁵. « La violence est omniprésente dans la prostitution et peut provoquer des lésions cérébrales traumatiques (TCC). Une étude a permis d'estimer la prévalence et le portrait démographique des TCC chez 66 % des femmes et des femmes trans qui se prostituent. De ce nombre, 95 % avaient subi des blessures à la tête, soit en étant frappées par des objets, soit en ayant la tête cognée contre des objets, et 61 % avaient été blessées à la tête au cours des activités de prostitution. Les femmes en question ont décrit des symptômes aigus et chroniques provoqués par une blessure à la tête ou une commotion cérébrale : étourdissements, humeur dépressive, maux de tête, troubles du sommeil, difficulté à se concentrer ou à suivre des instructions, problèmes de mémoire, faible tolérance à la frustration, fatigue, changements d'appétit et de poids, etc. Le dépistage des TCC est un élément crucial des soins apportés aux prostituées⁶. »

Une centaine de femmes qui vendaient des services sexuels à Vancouver ont été interviewées dans le cadre d'une étude menée en 2005. Parmi elles, 72 % répondaient au critère de SSPT établi dans le DSM-1V, 89 % avaient au moins un symptôme intrusif du SSPT, 81 % avaient au moins trois symptômes du SSPT relatifs à la torpeur et à l'évitement, et 85 % avaient au moins deux symptômes d'hyperexcitation physiologique relatifs au SSPT.

L'incidence de 72 % du SSPT constaté dans ce groupe de femme est parmi les plus élevées dans les populations chez qui le SSPT a été étudié, y compris les femmes battues, les vétérans qui ont pris part à des combats, ou les personnes qui ont subi des traumatismes dans leur enfance ou qui ont été violées ou torturées⁷.

Une observatrice canadienne a constaté que 99 % des prostituées ont été victimes de violence et qu'elles subissent plus fréquemment des blessures à la tête « que les travailleurs des métiers considérés comme les plus dangereux, comme les travailleurs miniers, les travailleurs forestiers et les pompiers⁸ ».

¹ « Justin Trudeau wary of proposal to regulate, tax prostitution », *CBCNews*, 14 janvier 2014.

<http://www.chc.ca/news/politics/justin-trudeau-wary-of-proposal-to-regulate-tax-prostitution.-1.2500357>

² Nikki Bell et Mattie Castiel, « Prostitution is a Public Health Issue », webinaire, 11 mars 2021.

³ <https://pcepa.ca>

⁴ Ingeborg Kraus, « Prostitution is Violence Against Women! », *Trauma and Prostitution*, Strasbourg (France), 25 novembre 2016. 2017/01/03

⁵ Harris, Nadine Burke, « How childhood Trauma affects Health Across a Lifetime », Youtube.

⁶ Farley, Banks, Ackerman, Golding, « Screening for Traumatic Brain Injury in Prostituted Women », *Dignity: A Journal of Analysis of Exploitation and Violence*, vol. 3, n° 2, article 5, 2018.

⁷ Farley, M., Lynne, J, et Cotton, A.J., « Prostitution in Vancouver: Violence and the Colonization of First Nations Women », *Transcultural Psychiatry*, vol. 42, n° 2, p. 242-271, 2005. <https://doi.org/10.1177/1363461505052667>

⁸ Farley, « Prostitution, Trafficking & Cultural Amnesia: What We Must Not Know in order to keep the Business of Sexual Exploitation Running Smoothly », *Yale Journal of Law & Feminism*, vol. 18, p. 109, 2006.

Dans la plupart des cas, les dommages physiques et psychologiques des traumatismes n'apparaissent que lorsque la personne quitte la vie de prostituée. La plupart ont besoin de consommer des drogues et/ou de rester dans un état de dissociation pour composer avec la douleur⁹.

IL EST TEMPS QUE LES ACHETEURS DE SERVICES SEXUELS SOIENT TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES QUE LEURS COMPORTEMENTS CAUSENT AUX FEMMES.

- b. **La prostitution est un système de racisme, de colonialisme**, de sexisme, de misogynie, qui afflige de façon disproportionnée les Autochtones et d'autres populations racialisées, par exemple, les femmes asiatiques et noires. « Cherry Smiley est une militante et travailleuse de première ligne dans la lutte contre la violence, membre des nations Nlaka'pamux (Thompson) et Déné (Navajo). Selon elle, le fait que les femmes et les filles autochtones soient surreprésentées dans le commerce du sexe n'est pas accidentel; elle croit plutôt que les femmes autochtones sont « poussées » vers le travail du sexe en raison de l'histoire du racisme au Canada, une histoire qui comprend les pensionnats, le système des réserves et le système de placement en famille d'accueil. Toutes ces institutions, dont les séquelles continuent de se faire sentir à ce jour, contribuent à la situation dans laquelle se trouvent les femmes et les filles autochtones. La prostitution est la conséquence de ces institutions. La prostitution n'est qu'une autre institution du colonialisme¹⁰. » Les femmes autochtones représentent 3 % des femmes qui se prostituent dans l'agglomération de Vancouver, mais 27 % des prostituées qui ont appelé le service Vancouver Rape Relief¹¹. À ce sujet, voir l'article « 150B Global Human Trafficking industry is happening in plain sight in Canada¹² ».

L'ABROGATION DE LA LOI AGGRAVERA LA COLONISATION DES FEMMES RACIALISÉES.

- c. **La prostitution est un système qui témoigne du déséquilibre des pouvoirs et des privilèges** et qui naît de l'idée que les hommes ont tous les droits. Pourquoi les acheteurs, généralement des hommes blancs, riches, employés et privilégiés¹³, se sentent-ils autorisés à acheter le corps de femmes et de jeunes filles pour leur propre plaisir et gratification sexuelle? Pourquoi les acheteurs ciblent-ils les personnes les plus vulnérables de notre société, qui sont plus sensibles à leurs techniques de séduction et de manipulation psychologique? La prostitution est un commerce très lucratif qui génère des profits considérables, sans qu'il y ait reddition de compte, et qui se fait sur le dos des plus vulnérables. La pléonexie, le privilège, le plaisir, le pouvoir et le profit sont ses moteurs. Dans ce secteur d'activité, l'argent règne. Pour avoir une description des acheteurs, voir l'étude de 20 acheteurs d'Edmonton et de Winnipeg, réalisée par Sue McIntyre¹⁴.

LES HOMMES DOIVENT SAVOIR QUE LE CORPS DES FEMMES N'EST PAS UNE MARCHANDISE QU'ON PEUT ACHETER ET VENDRE.

- d. **Le modèle juridique nordique/égalitaire/prévu par la Loi** a fait ses preuves en France, en Suède, en Norvège, en Islande, en Irlande du Nord, etc.¹⁵ « L'expérience de la Suède, depuis l'adaptation du modèle il y a 15 ans, est positive, affirme Elsa Ekman. La prostitution a été réduite de moitié, et la violence a diminué. M^{me} Ekman affirme qu'aucune prostituée n'a été assassinée en Suède depuis l'adoption de la loi, tandis que dans d'autres pays, les

⁹ Sandra Norak, « Loss of Self in Dissociation in Prostitution: Recovery of Self in Connection to Horses: A Survivor's Journey », *Dignity*, vol. 4, n° 4, p. 2, 2020.

¹⁰ Murphy, Meghan, « A History of Oppression: Canada, colonialism, and prostitution », *Feminist Current*, 4 juillet 2012.

¹¹ Vancouver Rape Relief & Women's Shelter, *Vancouver Rape Relief's Data on Prostitution*, 2020.

¹² Roache, Trina, « 150B Global HT industry happening in plain sight in Canada », *APTH National News*, April 16, 2021.

¹³ www.thetraffickedhuman.org/index.php/get-informed/3-supply-and-demand

¹⁴ McIntyre, Susan, *Buyers Beware*, résumé, 2012.

¹⁵ Fein, Luba, « Has the Nordic Model worked? What does the research say? », *Nordic Model Now!*, 22 décembre 2019.

femmes qui se prostituent ont 16 fois plus de risques d'être assassinées que celles qui ne se prostituent pas. Au Canada, par exemple, 171 prostituées ont été assassinées entre 1991 et 2004¹⁶. »

LE CANADA DOIT RESPECTER SON ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE L'ÉGALITÉ DES FEMMES.

- e. **La décriminalisation/légalisation complète de la prostitution est un échec¹⁷**, car des femmes et des jeunes filles sont toujours traitées comme des marchandises dont on peut tirer de gros profits. C'est un véritable cadeau pour les prédateurs, les profiteurs et les trafiquants du sexe! Cette mesure intensifie le tourisme sexuel, la criminalité, l'activité des gangs, etc. Nous devons éviter de devenir une autre Allemagne, surnommée le « bordel de l'Europe¹⁸ », où quelque 1,2 million de personnes achètent des services sexuels chaque jour, et où l'on trouve environ 400 000 prostituées, originaires pour la plupart de l'Europe de l'Est, dont la Roumanie et la Bulgarie.

LA DÉCRIMINALISATION DE LA PROSTITUTION ENTRAÎNE UNE INTENSIFICATION DU TRAFIC SEXUEL.

- f. **Tous les comportements violents** (crimes haineux, intimidation, pornographie, leurre en ligne, maltraitance des enfants, trafic de main-d'œuvre, d'organes ou de sexe, contrebande, violence familiale, prostitution enfantine, etc.) **sont interconnectés et se recourent**. Si on ne fait rien pour la résoudre, la violence ne peut qu'augmenter en intensité, en fréquence et en gravité. Un fait connu, souvent négligé dans l'analyse de cette question, est que la plupart des prostituées ont commencé à se prostituer lorsqu'elles étaient mineures. Dans une étude à laquelle ont participé 183 femmes qui vendaient des services sexuels à Vancouver, 13,8 % ont dit avoir commencé entre 8 et 12 ans, 37,9 % entre 13 et 16 ans et 18,4 % entre 17 et 18 ans. Autrement dit, 70,1 % d'entre elles ont commencé avant l'âge de 19 ans¹⁹. La plupart d'entre elles ont été victimes de négligence et de violences dans leur enfance et ne connaissent donc pas la véritable signification de relations saines, ni ne comprennent les concepts de libre choix et de consentement. De plus, 84 % des 100 prostituées ayant pris part à une étude de 2003 ont déclaré avoir été abusées sexuellement dans leur enfance²⁰.

Comme l'a écrit Nancy Morrison, ancienne juge à la Cour supérieure de la Colombie-Britannique, « la liberté de choix exige d'avoir l'âge de raison et un esprit éclairé, d'être libre de choisir entre différentes possibilités, d'être à l'abri de la menace, de la violence, de la pauvreté, de la dépendance, des faux espoirs et des fausses promesses²¹ ».

Conclusion

La *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* doit être maintenue et intégralement appliquée dans tout le Canada, afin de garantir la sécurité, la santé et l'égalité futures des femmes et des jeunes filles. Notre gouvernement doit cette protection aux citoyens du Canada.

Dans un sondage récent, les Canadiens se sont dits cinq fois plus susceptibles d'appuyer la loi canadienne sur la prostitution que de s'y opposer. « La plupart des Ontariens s'opposent à toute modification de la loi sur la prostitution qui décriminaliserait tous les aspects du commerce du sexe, y compris le proxénétisme, la possession d'une maison close et

¹⁶ Murphy, Meghan, « Is the Nordic prostitution model for us? », *Herizons*, vol. 27, n° 4, printemps 2014, p. 6, Gale Academic One File Select.

¹⁷ Geddes, Chelsea, « No, Decriminalization of johns and pimps has not improved our safety or lives », *Nordic Model Now!*, 26 août 2018.

¹⁸ <https://www.smh.com.au/world/germany-is-now-the-bordello-of-europe-20140114-hv8by.html>

¹⁹ Cunningham, L.C., et Christenson, C., *Violence against women in Vancouver's Street level sex trade and the police response*. PACE Society, Vancouver (Colombie-Britannique), 2001.

²⁰ Farley, M., Cotton, Ann et coll., « Prostitution & Trafficking in 9 Countries », *Journal of Trauma & Practice*, vol. 2, n° 4, 2003.

²¹ Nancy Morrison, *Benched: Passion for Law Reform*, 1^{er} novembre 2018.

l'achat de services sexuels. Les résultats montrent que quatre personnes sur dix s'opposent fortement à ces modifications²². »

Je recommande au Comité que la *Loi* soit renforcée au moyen des stratégies suivantes :

- a. Assurer la pleine application de la *Loi* partout au Canada. Sensibiliser les responsables de l'application de la loi, les avocats, les enquêteurs, les procureurs et les procureurs de la Couronne à l'importance d'un haut niveau de pratique éclairée sur les traumatismes.
- b. Financer davantage les stratégies d'accompagnement des survivantes qui quittent la prostitution en reconnaissant que le processus de guérison dure toute la vie.
- c. Lancer une campagne nationale de sensibilisation publique et des programmes de prévention dans les écoles. Rétablir le programme de liaison entre les services de police et les écoles.
- d. Engager des travailleurs sociaux pour accompagner la police et l'aider à faire respecter la loi; la police s'occupe des acheteurs, des proxénètes, etc. et les travailleurs sociaux s'occupent des prostituées.
- e. Éliminer la restriction concernant le racolage à proximité des terrains de jeux, etc.
- f. Adapter la loi sur l'immigration afin que les prostituées sans papiers ne soient pas immédiatement expulsées du Canada.
- g. Faire preuve de leadership fort à l'échelle mondiale en honorant et en concrétisant nos engagements internationaux :

1. **Protocole de Palerme**, article 5 : « Chaque État Partie adopte les mesures législatives et autres nécessaires pour conférer le caractère d'infraction pénale aux actes énoncés à l'article 3 du présent Protocole », selon lequel l'« expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant **autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle**, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. »

2. **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, article 6 : « **Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour supprimer, sous toutes leurs formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes.** »

3. **Objectifs de développement durable des Nations Unies**, en particulier le n° 5 – Parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles.

4. **Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, articles 34 et 35** – Protection contre la violence sexuelle et contre la vente ou la traite d'enfants.

Je suis une citoyenne préoccupée, une enseignante des niveaux primaire et secondaire à la retraite, une aumônière et dirigeante à l'université, une médiatrice et une conseillère pastorale à Covenant House Vancouver depuis vingt ans. Je fais actuellement partie de nombreux conseils d'administration et comités, tant nationaux que locaux, qui se consacrent à l'élimination de l'exploitation et de la violence, en particulier de celles envers les femmes et les jeunes de notre société.

²² [Six in Ten Ontarians Oppose Decriminalization of Prostitution, Including Pimping or Sex Buying | Ipsos](#)